

Rimouski, le 8 juin 2006

Monsieur Denis Talbot  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de  
Rivière-du-Loup - Demande d'information

---

Monsieur,

En complément d'information en rapport avec la demande que la Commission du BAPE vous a adressée, le 8 juin 2006, voici les renseignements que nous avons en notre possession. Lors de la construction du parc d'éoliennes à Matane en 1998, la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent a réalisé diverses inspections. Lors des trois visites effectuées sur le chantier, les inspections n'ont révélé aucune infraction.

Concernant le parc d'éoliennes à Cap-Chat, les inspections réalisées par l'équipe du contrôle de la Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ont permis de constater diverses infractions lors de la phase de construction. À cet effet, le promoteur a reçu trois avis d'infraction en rapport avec des déversements d'huile constatés sur le terrain et au pied des mâts de certaines éoliennes. Également, ces infractions faisaient état de malpropreté à l'intérieur du parc.

Depuis que ces deux parcs sont en exploitation, nous n'avons reçu aucune plainte de citoyen ou information de la part de la compagnie au regard de bris pour le parc d'éoliennes situé à Matane.

Concernant le parc à Cap-Chat, la Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine n'a pas été informée officiellement par la compagnie de bris d'équipement à l'intérieur de ce parc. Cependant, à quelques reprises, les médias

...2

Bureau de Rimouski  
212, avenue Belzile  
Rimouski (Québec) G5L 3C3  
Téléphone : (418) 727-3511, poste 286  
Télécopieur : (418) 727-3849  
Courriel : [claudcote@mddep.gouv.qc.ca](mailto:claudcote@mddep.gouv.qc.ca)  
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

d'information de l'endroit ont fait état d'incidents sur le site à Cap-Chat (bris d'une pale, incendie dans une nacelle, etc.).

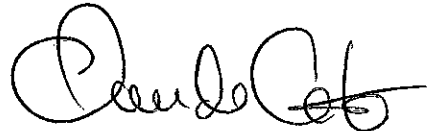
Il va de soi que pour répondre de façon précise à la requête du BAPE, il serait approprié de demander à la compagnie AXOR de nous fournir un bilan des incidents survenus à l'intérieur des parcs qu'elle gère.

En rapport avec les parcs d'éoliennes situés au mont Copper et au mont Miller, les compagnies qui administrent ces parcs nous ont signalé les incidents suivants : une fuite d'huile hydraulique provenant d'une grue au mont Cooper, le 21 janvier 2005 et une fuite d'huile à transmission provenant d'un camion sur le site du mont Miller, le 20 janvier 2006. Concernant les éoliennes situées à l'intérieur de ces parcs aucun incident n'a été signalé jusqu'à maintenant.

Je demeure à votre disposition pour un complément d'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le responsable des communications,



Claude Côté, agent d'inf.

CC/dl